

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU LUNDI 30 NOVEMBRE 2009**

**AVIS SUR LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION
POUR LA HAUTE-NORMANDIE**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame Régine LOISEL

Le CESR se réjouit de la création de la structure SEINARI, confirmant ainsi la volonté de mise en œuvre d'une stratégie régionale de l'innovation en Haute-Normandie, qui contribuera à renforcer l'attractivité de notre territoire et à assurer la pérennité de notre tissu économique.

Le CESR suivra par ailleurs attentivement les actions qui seront menées par l'agence SEINARI, pour lesquelles existent des attentes fortes au sein du territoire.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR CHRISTIAN HÉRAIL AU TITRE DU PORT
AUTONOME DE ROUEN SUR LE PROJET D'AVIS CONCERNANT LA
STRATÉGIE RÉGIONALE DE L'INNOVATION POUR LA HAUTE-
NORMANDIE**

Le réseau des chambres de commerce et d'industrie de Haute-Normandie premier acteur de proximité dans l'accompagnement des PME –PMI considère que la mise en œuvre de politiques régionales visant à soutenir l'innovation entrepreneuriale dans toutes ses dimensions est une priorité.

En effet, dans la situation économique actuelle, parmi les politiques prioritaires, celles visant à préparer l'avenir de nos entreprises :

- en favorisant la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences,
- en accompagnant le développement à l'international,
- et soutenant l'innovation,

....doivent bénéficier d'une impulsion forte.

En ce sens et considérant le nécessaire partenariat dans la définition et la mise en œuvre de stratégies régionales partagées, le réseau consulaire est favorable à une stratégie régionale de l'innovation.

S'étant lui-même doté d'un outil de programmation de ses actions, au profit des entreprises, en adoptant un Schéma sectoriel régional Innovation lors l'Assemblée générale de la CRCI Haute Normandie du 12 juin 2008, puis d'un plan d'action , le réseau des CCI formule, sur la présentation de la Stratégie régionale de l'Innovation, les observations suivantes, tant sur le diagnostic établi que sur les préconisations proposées .

1) Concernant le diagnostic

Le Réseau des chambres de commerce et d'industrie :

- Partage les constats, récurrents, relatifs aux données objectives que sont l'insuffisance de la recherche publique, la part spécifique des grands groupes industriels dans la recherche privée et les perspectives pour les PME que représentent les différents pôles de compétitivité, notamment MOVE'O ;
- A l'inverse le réseau des CCI de Haute Normandie :
 - Regrette la concertation préalable insuffisante auprès des partenaires et acteurs de l'innovation dans les différentes phases de construction d'une stratégie régionale de l'innovation.

- Ne partage pas les deux affirmations suivantes :
 - « partenaires des territoires, des filières ou consulaires nombreux, souvent généralistes et pour la plupart peu impliqués dans l'innovation » (P12)
 - « Un positionnement international des partenaires de l'innovation insuffisant » (P12)
- Concernant le réseau consulaire, ces affirmations :
 - méconnaissent les actions initiées dès le début des années 80 avec la création d'une ARIST (agence régionale de l'information scientifique et technique),
 - ne prennent pas en compte l'action quotidienne menée par les conseillers entreprise des CCI dont les RRI (rencontres régionales de l'innovation) sont la manifestation la plus forte
 - et sous estiment la portée du partenariat Oséo (membre de Seinari) et de la CRCI au titre du réseau Entreprise Europe.

2) Sur les Propositions

Le Réseau des chambres de commerce et d'industrie attire tout d'abord l'attention sur les effets négatifs d'une définition insuffisamment précise de l'innovation.

En effet, dès lors que l'on admet que l'innovation peut être d'une part « incrémentale » -c'est-à-dire liée à une évolution- sans être de « rupture » et d'autre part que ce même concept est applicable pas seulement dans le domaine technologique mais également dans les domaines du marketing ou de l'organisation, on assimile indirectement innovation et développement.

L'assimilation de l'innovation et du processus de développement porte en elle le risque de diagnostics erronés, d'une analyse concernant moins bien les démarches des acteurs économiques que l'on souhaite réellement encourager.

En ce sens le réseau consulaire souhaite que la définition de l'innovation, donc du périmètre de la stratégie régionale, soit clairement établie et partagée. A défaut, l'agence en charge de la mise en œuvre de cette stratégie risque d'intervenir dans des domaines n'entrant pas dans sa compétence.

Le Réseau des chambres de commerce et d'industrie souligne également que s'agissant du rôle de l'Agence il importe de :

- lui donner les moyens d'être un fédérateur, s'appuyant sur les compétences « bien cartographiées » de ses membres et partenaires
- lui conférer une fonction de coordinateur/animateur, familier des expertises spécifiques et propres à chacun ;

- affirmer un principe de « subsidiarité » dans ses interventions

- 5 -

Au total le réseau consulaire, s'il regrette la faiblesse de la concertation préalable à la définition d'une stratégie régionale de l'innovation avec les acteurs réellement impliqués est favorable à la définition d'un projet régional partagé.

Il se déclare, en qualité de premier réseau régional de proximité pour l'accompagnement des entreprises, prêt à mettre à disposition d'un projet régional partenarial ses compétences en la matière.